



COMPTE-RENDU DE REUNION CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU CORDAIS ET DU CAUSSE SEANCE DU 19 JUILLET 2013

L'an deux mille treize, le 19 juillet, à 18 heures, le conseil communautaire dûment convoqué en date du 20 juin 2013, s'est réuni en session ordinaire dans la salle Roger PEGOURIE à LES CABANNES, sous la Présidence de Paul QUILES, Président.

Membres en exercice : 29

Membres présents ou représentés : 22

Étaient Présents :

Commune de CORDES : Madame GAUTIER Monsieur Paul QUILES, Monsieur François LLONCH, Monsieur Paul VILLAIN

Commune de PENNE : Monsieur Jean-Luc KRETZ, Madame Dominique KYRIAKOS

Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :

Commune de LES CABANNES : Monsieur Philippe WOILLEZ, Monsieur Patrick LAVAGNE

Commune de VAOUR : Monsieur Djamal BOURAHILA, Monsieur Georges BOUSQUET

Commune de MILHARS : Monsieur Robert LABORIE, Monsieur Jean-Pierre BARRAU

Commune de ST MARCEL CAMPES : Madame Florence ASSIE, Monsieur Edouard RIVIERE

Commune de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Denis DONNADIEU

Commune de MOUZIEYS PANENS :

Commune de SOUEL : Monsieur Gérard DELMAS

Commune de BOURNAZEL : Monsieur Christian LEDOUX

Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Madame Régine BESSOU

Commune de LE RIOLS :

Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Henri NARBONNE

Commune de LABARTHE BLEYS : Madame Colette BOUYSSOU

Commune de MARNAVES :

Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Jean-David ROOCKX

Commune de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Gérard VIDAL

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents et excusés : Messieurs Armand CECCARELLI et Jean-Paul MARTY (commune de St MARTIN LAGUEPIE), Monsieur Bernard TRESSOLS (CORDES), Monsieur Claude BLANC (MOUZIEYS-PANENS), Monsieur Bernard LARROQUE (LE RIOLS), Monsieur Pierre PREVOT (MARNAVES), Monsieur Philippe DELABRE.

Mr ROOCKX a été élu secrétaire de séance.

En préambule de séance et avant la lecture de l'ordre du jour, les membres présents valident le compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du 1^{er} juillet 2013, qu'ils ont préalablement reçu par courrier.

Objet : Délibération approuvant la décision de résiliation de la délégation de service public avec la société AQUADIS-SARL et autorisant le Président à signer la convention de résiliation.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Civil, notamment les articles 2044 et 2052,
- Vu la délibération du 3 mars 2008 autorisant Monsieur le Président de la Communauté de Communes à signer la convention de délégation de service public avec la Société Aquadis S.A.R.L.,
- Vu la Convention de délégation de service public liant les deux parties,

Considérant qu'en raison de difficultés relationnelles, les deux parties ont décidé de procéder à la résiliation amiable de la Convention les liant,

Où le rapport du Président et après avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Le Conseil Communautaire,

- **APPROUVE** la décision de résilier la Convention de délégation de service public liant la Communauté de Communes du Cordais et du Causse à la Société Aquadis S.A.R.L.
- **APPROUVE** la convention de résiliation de ladite délégation de service public
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de résiliation.
(Projet de convention joint).

Objet : Gestion de la Base de Loisirs « Le Garissou » – annulation du titre de recettes portant le N°99 du 11/06/13, émis à l'encontre de la société AQUADIS dans le cadre de la procédure de résiliation de la convention de délégation de service public.

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu le Code Général des Impôts,
- Vu la Convention de délégation de service public liant la Communauté de Communes du Cordais et du Causse à la Société AQUADIS SARL,
- Vu la Convention de résiliation amiable de la Délégation de service public liant la Communauté de Communes du Cordais et du Causse à la Société AQUADIS SARL
- Vu le Titre de recettes n°99 du 11 juin 2013 émis à l'encontre de la société AQUADIS,

Considérant qu'au regard de l'accord intervenu lors de la résiliation amiable de la Délégation de service public, le titre de recettes émis est privé de son objet.

Où le rapport du Président et après avoir délibéré, le Conseil communautaire,

- **CONSTATE** la décharge de l'obligation de payer pour la société AQUADIS.
- **APPROUVE** l'annulation du titre de recettes n°99 du 11 juin 2013.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette décision.

Objet : Ecoles du territoire de la 4 C : Animations dans le cadre du festival « Tout en Stock 2013 ».

Sur proposition de Monsieur le Président,

- **Considérant** la nouvelle édition du Festival « Tout en Stock » 2013 qui se déroulera en septembre prochain sur l'espace du stade municipal, à Cordes / Ciel,
- **Considérant** la programmation de ce festival,
- **Considérant** la proposition de l'Association, d'accueillir les élèves des écoles de la Communauté de Communes au spectacle pour tout public "Délirium Pantoufles" de la compagnie Cirkulez, programmé le dimanche 22 septembre 2013 à 18 Heures dans le cadre du festival, pour une 1 H 30 de spectacle de « Nouveau Cirque », mêlant art du cirque, théâtre, musique, mis en scène par Raymond Peyramaure.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- **Décide** de remettre une invitation à tous les élèves des écoles de la communauté de communes pour leur permettre d'assister à la « représentation jeune public » du Dimanche 22 septembre 2013.

A l'issue de la manifestation, l'association remettra à la Communauté de Communes les billets utilisés qui lui seront remboursés sur la base du tarif réduit (8 euros/enfant).

- **Vote** à l'unanimité la participation de la communauté de communes et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget général de la 4C.

Objet : délibération de principe portant sur l'ouverture des postes d'adjoints techniques pour la collecte des déchets dans le cadre du passage en régie au 1^{er} janvier 2014. (Équivalent : 3.6 à 4 temps plein).

Le Président donne la parole à Monsieur BOURAHLA, Vice-président du Développement Durable qui rappelle au Conseil Communautaire que dans le cadre de la préparation du passage à la gestion en régie directe du Service d'Enlèvement des Déchets Ménagers à compter du 1^{er} janvier 2014, il appartient à l'assemblée de délibérer pour fixer les effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement de cette nouvelle activité.

Dans ce cadre, il explique que la bonne marche de ce service, nécessitera l'embauche de nouveaux agents et impliquera aussi, conformément à la législation du travail, qu'une proposition de reprise de contrat soit faite aux deux employés de l'entreprise VEOLIA, actuellement affectés au service d'enlèvement des déchets ménagers du territoire du CORDAIS et du CAUSSE, dans le cadre du contrat de délégation de service public en cours.

Il propose donc à l'assemblée :

- de l'autoriser à procéder à l'ouverture des postes au grade « d'adjoints techniques » à hauteur de 3.6 à 4 équivalent temps plein ; conformément au prévisionnel estimatif de la masse salariale qui sera affectée à ce service.
- d'entreprendre toutes les démarches de publicité nécessaire pour la création de ces emplois, dès la rentrée de septembre, afin de finaliser le recrutement définitif des personnels dans le courant du dernier trimestre 2013, pour un début effectif d'activité au 1^{er} janvier 2014

Le conseil communautaire, entendu l'exposé de Monsieur le Vice-président du Développement Durable et après en avoir délibéré,

- L'autorise à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour le recrutement du personnel technique qui sera affecté au service d'enlèvement des déchets ménagers au 1^{er} janvier 2014.

Objet : délibération autorisant le Président à signer une convention de mise à disposition avec la commune de PENNE, d'un agent du service des écoles devant effectuer le ménage de la Mairie de PENNE à effet au 1^{er} janvier 2013.

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que depuis le 1^{er} janvier 2013, le Service des Ecoles intercommunales met à disposition de la Mairie de PENNE, un agent technique de l'Ecole de PENNE pour assurer le ménage des bureaux et de la salle de réunion et à ce titre, il y a lieu de passer une convention de mise à disposition de personnel avec la Mairie de PENNE.

- L'agent d'entretien affecté à l'école de PENNE, rémunéré sur la base de 1340 heures par an (temps de travail annualisé) exerce ses fonctions à l'égard :
 - De l'Ecole de PENNE à raison de 1288 heures (congrés compris),
 - De la Mairie de PENNE à raison de 52 heures (congrés compris).

La répartition des charges salariales est la suivante :

Ecole de PENNE	1288 heures	96.12 %
Mairie de PENNE	52 heures	3.88 %

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, Le Conseil de Communauté :

- **VALIDE la mise à disposition ci-dessus exposée**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention avec la Mairie de PENNE.**

Objet : délibération portant augmentation de la participation financière de la 4C pour l'extension de l'agrément au RAM (relais assistantes maternelles) du Centre social à 11 heures par semaine (soit 0.32 ETP) suite à l'avis favorable de la CAF (conseil d'administration du 17 juin 2013).

Monsieur le Président informe l'assemblée que la CAF du Tarn lors de son conseil d'administration du 17 juin 2013, a émis un avis favorable à la demande d'extension de l'agrément du RAM du Centre Social à 11 Heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2013.

En conséquence, il demande au conseil communautaire de :

- se prononcer sur sa volonté de cofinancer cette extension de l'agrément au RAM à hauteur de 11 Heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2013, complémentairement à l'aide déjà apportée et votée lors du budget primitif 2013
- De l'autoriser de signer avec la CAF du Tarn, un avenant au contrat Enfance-Jeunesse en cours concernant « ce développement d'action » au titre « d'action nouvelle »

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents,

- Valide le cofinancement de l'extension de l'agrément du RAM à hauteur de 11 heures par semaine à compter du 1^{er} avril 2013
- Autorise Monsieur le Président, à signer l'avenant à la convention avec la CAF du Tarn
- **Mise en place d'une commission de travail sur le dossier de la Base de Loisirs du Garissou, dans le cadre de sa reprise et sa gestion à compter du 1^{er} octobre 2013, par la communauté de communes**

Membres :

- Monsieur Christian LEDOUX
- Monsieur Jean-David ROOCKX
- Monsieur Paul VILLAIN
- Monsieur Philippe WOILLEZ
- Monsieur François LLONCH
- Monsieur Jean-Luc KRETZ

Informations et Questions diverses

Informations Centre Social CORDES-VAOUR

- Etat des lieux du Relais de Service Public CORDES-VAOUR :

La pérennité du Relais de Service Public du Centre Social dépend de la recherche et de l'octroi de crédits de fonctionnement complémentaires qui assureraient la reprise de ce service par le Centre Social, dans des conditions satisfaisantes pour le territoire.

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il va se rapprocher des services de l'Etat du Département et étudier avec eux, les possibilités de financement pour la continuité de ce service.

Dossier RECYCLERIE :

- Avancement du projet :

Le dossier « chantiers d'insertion » a reçu un agrément pour 5 emplois d'insertion au lieu des 10 demandés.

Le local a été trouvé à proximité du Centre Social et fera l'objet d'un bail locatif.

Dans le cadre de la mise en place de ce projet, un courrier informatif va être envoyé aux différentes communes du territoire de la 4C,

Un budget prévisionnel sera transmis à la Communauté de Communes d'ici la fin du mois de juillet.

Bureau complémentaire pour le secrétariat de la communauté de communes.

- En attendant la finalisation du projet de construction des nouveaux locaux de la communauté de communes sur la base du Garissou, la nécessité de disposer d'un bureau complémentaire pour le personnel administratif s'impose.

Dans ce cadre, une possibilité est offerte par la Mairie des Cabannes, qui propose de louer provisoirement à la 4C, un des logements contigu aux bureaux administratifs actuels, susceptible d'être libéré prochainement.

Monsieur KRETZ et Monsieur ROOCKX ayant effectué une visite des lieux avec Monsieur LAVAGNE, Maire de Les Cabannes ; précisent que l'aménagement de ces nouveaux locaux consisterait uniquement à la mise en place de lignes téléphoniques et éventuellement électriques complémentaires, sans qu'aucune modification ne soit apportée à l'agencement actuel de cet appartement ; ceci afin de ne pas pénaliser la Mairie de Les Cabannes sur la possibilité de reprise de cette location en « logement » par la suite.

Projet « Maison de Vie PENNE-MILHARS »

- Monsieur ROOCKX informe l'assemblée que le dossier sera présenté à la prochaine commission permanente du conseil général en septembre prochain.

Action Gérontologique du territoire

- Un projet de « convention expérimentale » entre le Conseil Général et la 4C est actuellement étudié par les services du Département. Il porterait sur la possibilité de confier une mission sociale gérontologique à l'association C'VITAL dont le personnel qualifié (assistante sociale) assurerait le service sur l'ensemble du territoire de la 4C. Une réponse est attendue sur la faisabilité de ce projet pour la mi-octobre.

Gendarmerie de VAOUR

- Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Georges BOUSQUET, Maire et Conseiller Général du Canton de VAOUR qui informe l'assemblée de l'abandon du projet de fermeture de la gendarmerie de VAOUR, envisagé par le Commandant Départemental de la Gendarmerie en Mai dernier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance.

Suivent les signatures des membres présents.